

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

EXTRAIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le sixième (6e) jour de décembre 2010 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Mesdames les conseillères:

Nathalie Arsenault

Judith St-Pierre

Josette Dubé

Messieurs les conseillers:

Jean-Pierre Lebel

Stanley Bélanger

Marcellin Frégeau

formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Dubé, maire.

484-12-10

Demande de l'Association des Propriétaires fonciers du Québec.

ATTENDU QUE des membres de l'Association des Propriétaires fonciers du Québec demandent à la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli de remettre en question la résolution 422-10-10 portant sur l'équilibration des rôles 2012-2013 et 2014;

ATTENDU QUE la municipalité n'est pas obligée de procéder à l'équilibration des rôles 2012-2013 et 2014;

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec demande au ministère des Affaires municipales le dépôt, au plus tard le 17 mars 2011, d'un projet de loi devant résoudre de façon juste et équitable le problème de la réévaluation en forte hausse de la valeur de certaines propriétés et la hausse subséquente des taxes foncières affectant leurs propriétaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Josette Dubé

APPUYÉ PAR : M. Marcellin Frégeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'abroger la résolution 422-10-10 et de reporter l'équilibrage du rôle 2012-2013 et 2014 dans 3 ans.